

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE du Mercredi 6 Décembre 2017 à 19 heures .**

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 10.Avril 2018

8

Présents : P.LEVERT- Y.BRESOUS- R.CAILLEUX - M.CAPON - P.DUPONT - JB GRU
J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE – P.GOURLIN – D. RIGOLIN – D.WILLEMANN ;

Absents excusés avec procuration : E.ELLEBOODE (Procuration donnée à P.DUPONT)
O.BLERIOT (Procuration donnée à M.CAPON)
A.BORRUECO (Procuration donnée à Y.BRESOUS)

Secrétaires de séance : P.DUPONT – JC ISTE

Ordre du jour :

- Présentation de M Gabriel LEFEVRE du syndicat d'assainissement de Ham.
- Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2017
- CCEs : Approbation des nouveaux statuts
- CCEs : Transfert de la compétence assainissement.
- Remboursement des frais de déplacement d'un élu.
- Cadeau au personnel.
- Demande d'avance pour la voirie au titre du lotissement.
- Refonte de la CAO
- Tableau des effectifs
- Heures supplémentaires
- RIFSEEP
- Renouvellement contrat assurance risques statutaires
- Mise à disposition de la secrétaire au SIVOS
- , Nouveau tarif d'adhésion à la bibliothèque.
- Informations diverses.

Présentation de M Gabriel LEFEVRE du syndicat d'assainissement de Ham

En préalable à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, M Gabriel LEFEVRE du syndicat d'assainissement de Ham informe les membres du conseil du contenu de sa mission .Il est chargé de contrôler les assainissements individuels.

M le Maire ouvre la séance à 19h36

Point N°1 Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.

Ne participent pas à ce vote pour absence au conseil précédent : JB GRU - R.CAILLEUX D.RIGOLIN

Point N°2 : CCEs : Approbation des nouveaux statuts

Conformément à la délibération du 20 novembre 2017 de la Communauté de Commune de l'Est de la Somme modifiant ses compétences, à compter du 1^{er} janvier 2018, le Maire soumet au conseil le projet de modification des statuts.

Le vote à bulletins secrets ayant été demandé réglementairement, il est adopté pour les 2 votes concernant la CCEs.

Après délibération, cette modification des statuts est approuvée par 11 voix pour et 4 contre.

(Vote à bulletins secrets)

Point N°3 : CCES : Transfert de la compétence assainissement.

Ce Transfert au profit de la Communauté de Communes Est de la Somme pose problème et les avis divergent au sein du conseil municipal.

Un consensus entre les différents membres du Conseil Municipal étant difficilement envisageable, il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Le transfert de l'intégralité de la compétence Assainissement, au profit de la Communauté de Commune Est de la Somme, à partir du 1er janvier 2018 est adopté par 8 voix pour et 7 contre.

(Vote à bulletins secrets)

Point N°4 : Remboursement des frais de déplacement d'un élu

M. le Maire propose de prendre en charge les frais de déplacement engagés par les membres du conseil municipal pour se rendre à des réunions organisées (hors du territoire communal), dans les instances ou organismes où ils représentent la commune de Monchy-Lagache ès qualité.

: La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

· Aussi il est acté de rembourser aux élus locaux les frais dont ils s'acquittent dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions aux conditions indiquées ci-dessus.

* Mr le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Point N°5 : Cadeau au personnel.

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi d'un cadeau suite à son départ de la commune.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau...) sera d'une valeur maximum de 500,00€.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Point N°6 : Demande d'avance pour la voirie au titre du lotissement.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN : Maire-Adjoint chargé du dossier.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme peut faire une avance de trésorerie remboursable sur 5 ans et à concurrence de 200 000 € pour aider à la réalisation de la voirie du lotissement « le Mesnil ». Ces travaux doivent débuter au premier trimestre 2018.

Cette demande d'avance remboursable est approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

Mr le Maire est donc autorisé à signer la convention tripartite

Point N°7 : Refonte de la CAO

Lors du conseil précédent, M le Maire avait proposé de mettre ces modifications à l'ordre d'un prochain conseil.

M le Maire donne la parole à J HAPPE : Maire-Adjoint.

Ce dernier rappelle que le seul but de cette refonte est de permettre à 2 personnes compétentes et impliquées dans le RPC de siéger à cette commission comme titulaire ou suppléant.

E HUBERT ayant démissionné de cette commission, Y BRESOUS acceptant d'abandonner son poste de titulaire pour devenir suppléant il est procédé au vote des membres de cette commission d'Appel d'Offres. :

Titulaires ; P. LEVERT (Maire et membre de droit)

M.CAPON

R.CAILLEUX

P.DUPONT

Suppléants : Y.BRESOUS

P.GOURLIN

D.RIGOLIN

Cette nouvelle composition de la commission d'appel d'offre est adoptée à l'unanimité.

Point N°8 : Tableau des effectifs

Vu le tableau des emplois actuels, M le Maire propose à l'assemblée la création de :

*- 1 emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2018,

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

*- 1 emploi de rédacteur à temps non complet (30.50 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2018

A l'unanimité le Conseil accepte la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Point N°9 : Heures supplémentaires

Monsieur le maire souhaite, à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Il propose d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires de la commune, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point N°10 : RIFSEEP

M le maire propose de mettre en place le Rifseep pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

IFSE

Groupes fonctions IFSE		Montants annuels plafond
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / secrétaire de mairie ...	6000
Groupe 2	Exécution / accueil / agence postale	600

Complément indemnitaire (CI)

Groupes fonctions IFSE		Montants annuels plafond
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / secrétaire de mairie ...	2000
Groupe 2	Exécution / accueil / agence postale	2000

M le Maire propose d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus :

- o une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- o un complémentaire indemnitaire (CI)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N°11 :_ Renouvellement contrat assurance risques statutaires

M le Maire propose de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une période de 4 ans, le contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la Société SOFAXIS,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N°12 : Mise à disposition de la secrétaire au SIVOS

Une convention sera établie afin de permettre une mise à disposition du SIVOS de l'Omignon de la secrétaire de Mairie pour un temps à déterminer entre les deux parties.

Point N°13 : Nouveau tarif d'adhésion à la bibliothèque.

Les tarifs de la bibliothèque n'ont pas été mis à jour depuis 2003, aussi M le Maire propose de les réévaluer à compter du 1^{er} janvier 2018.

* Abonnement annuel fixé à 3€ (au lieu de 2€ actuellement) pour les plus de 18 ans et gratuit pour les moins de 18 ans.

- * Impression des documents : 0,10 cts d'euro pour du noir & blanc
0,20 cts d'euro pour de la couleur en format A4
0.40 cts d'euro pour de la couleur en format A3

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Point N°14 : Informations diverses

D.RIGOLIN fait part de son inquiétude sur le devenir de Picardie en Ligne.
Qu'en sera-t-il des aides accordées à certaines communes ?????

M le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre des journées européennes du patrimoine, une exposition sur « **les villes et pays d'art et d'histoire** » se déroulera à la médiathèque de notre village du 18 janvier au 13 février 2017.

RPC

J HAPPE informe les membres du conseil que le dossier assainissement ainsi que celui du permis de construire ont été jugés recevables et sont en cours d'examen.

Il fait un point sur les aspects techniques et financiers du dossier RPC.

M le Maire informe les membres du conseil d'une vente de peuplier à 30 € le m3 (prix en hausse)

M le Maire informe les membres du conseil que le café du carrefour sera mis aux enchères :
mise à prix : 20 000€ (information recueillie dans la presse) !!!!!!!!.

M le Maire donne lecture d'un courrier émanant de JB GRU et concernant des aspects du PLU.

Levée de séance à 22h20